

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2021-168/T161

Nos réf : CH/AF/HM/cc

➔ Arrêté municipal

MODIFIANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE CHARLES DE GAULLE LE 28 JUIN 2021 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la ville de Rumilly,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le stationnement des véhicules pour permettre la réalisation des travaux,

ARRETE

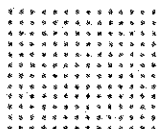
Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de réparation du portail du Jardin de la Vieille Ville, réalisés par l'entreprise **TAILLEZ**, rue Charles de Gaulle, le **lundi 28 juin 2021 de 8h45 à 12h**.

Article 2 : Pour des raisons de sécurité, le stationnement **des véhicules sera interdit**, rue Charles de Gaulle, sur les places situées face aux numéros 10 et 12, pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché par les services techniques sur le lieu du chantier.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise susnommée.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Direction des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Direction des Services Techniques,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

